

États financiers du

Fonds Iman de Global

31 décembre 2023

Fonds Iman de Global

31 décembre 2023

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière.....	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-4
États de la situation financière	5
État du résultat net et du résultat global	6
États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs rachetables.....	7
Tableaux des flux de trésorerie.....	8
Annexe du portefeuille	9
Notes annexes	10-20

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers audités ci-joints du Fonds Iman de Global (le « Fonds ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration du de Les actifs de croissance Global Inc. (« Les ACGI »). La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers incombe à la direction.

Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver ces états financiers et de s'assurer que la direction s'acquitte adéquatement de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Les ACGI, qui administre le Régime, a adopté des procédés appropriés afin de s'assurer de la fiabilité et de la pertinence de l'information financière présentée.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Régime sont décrites à la note 2 des états financiers.

Notre auditeur pour l'exercice clos le 31 mars, 2022 Baker Tilly WM LLP a procédé à l'audit des états financiers dont les résultats sont reflétés dans leur Rapport de l'Auditeur Independent. Baker Tilly WM LLP a un accès complet et indépendant au conseil d'administration pour discuter de son audit et des questions connexes.



Alex Manickaraj
Chef de la direction

Toronto (Ontario)
27 mars 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du Fonds Iman de Global:

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Iman de Global (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat net et du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations sur les méthodes comptables significatives

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes comptables IFRS,

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audits.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent : du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables IFRS ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnus du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnus du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly WM LLP

Comptables professionnels agréés

Vancouver (Colombie-Britannique)

Le 27 mars, 2024

Fonds Iman de Global

États de la situation financière

Aux 31 décembre 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens.)

	2023	2022
	\$	\$
Actif		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	154,426,672	117,981,913
Trésorerie	3,006,940	3,746,270
Souscriptions à recevoir	182,167	85,789
Dividendes à recevoir	101,802	249,717
Autres sommes à recevoir	-	4,371
Total de l'actif	157,717,581	122,068,060
Passif		
Rachats à payer	7,262	18,581
Frais de gestion à payer (note 8)	298,872	254,503
Total du passif	306,134	273,084
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	157,411,447	121,794,976
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	103,183,885	81,963,659
Série F	54,227,562	39,931,317
Parts émises et en circulation à la fin de l'année (note 7)		
Série A	3,058,853	2,979,297
Série F	1,373,382	1,255,792
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	33.73	27.48
Série F	39.48	31.80

Approuvé par le conseil d'administration de
Les actifs de croissance Global inc., le gestionnaire du Fonds



Kevin Bavelaar
Administrateur

Chandar Singh
Administrateur



Matt Rispin
Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

État des résultats et du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens.)

	2023	2022
	\$	\$
Revenu		
Revenu de dividendes	1,663,476	2,156,616
Autres revenus	1,344	264
Profit réalisé à la cession de placements	5,804,144	3,072,612
Variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements	27,481,748	(25,917,603)
Perte de change sur la trésorerie	(33,153)	(66,461)
	34,917,559	(20,754,572)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	3,426,764	3,097,357
Frais d'évaluation et d'administration	430,368	428,711
Retenues d'impôts à la source	217,313	335,065
Autres charges	31,364	24,520
Honoraires d'audit	75,099	73,450
Frais de garde	38,162	36,743
Frais d'inscription	48,630	30,239
Frais de transaction (note 9)	10,975	15,219
Frais du comité d'examen indépendant	3,900	3,900
Moins : charges absorbées par le gestionnaire du Fonds	(627,006)	(597,840)
	3,655,569	3,447,364
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	31,261,990	(24,201,936)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série (note 10)		
Série A	20,555,269	(17,435,834)
Série F	10,706,721	(6,766,102)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 10)		
Série A	6.83	(5.74)
Série F	8.34	(5.79)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens.)

2023	Série A	Série F	Total
	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	81,863,659	39,931,317	121,794,976
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	20,555,269	10,706,721	31,261,990
Distributions			
Provenant de gains en capital	(1,763,115)	(909,648)	(2,672,763)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(1,763,115)	(909,648)	(2,672,763)
Transactions sur les parts rachetables			
Produit de l'émission de parts rachetables	9,052,939	9,704,737	18,757,676
Réinvestissements des distributions	1,735,960	805,227	2,541,187
Rachat de parts rachetables	(8,260,827)	(6,010,792)	(14,271,619)
Augmentation (diminution) nette provenant des transactions sur les parts rachetables	2,528,072	4,499,172	7,027,244
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	21,320,226	14,296,245	35,616,471
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	103,183,885	54,227,562	157,411,447

2022	Série A	Série F	Total
	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	104,417,227	35,559,350	139,976,577
(Diminution) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(17,435,834)	(6,766,102)	(24,201,936)
Transactions sur les parts rachetables			
Produit de l'émission de parts rachetables	9,629,219	15,120,098	24,749,317
Rachat de parts rachetables	(14,746,953)	(3,982,029)	(18,728,982)
(Diminution) Augmentation nette provenant des transactions sur les parts rachetables	(5,117,734)	11,138,069	6,020,335
(Diminution) Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(22,553,568)	4,371,967	(18,181,601)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	81,863,659	39,931,317	121,794,976

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens.)

	2023	2022
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	31,261,990	(24,201,936)
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Profit réalisé à la cession de placements	(5,804,144)	(3,072,612)
Variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements	(27,481,748)	25,917,603
Diminution (augmentation) des dividendes à recevoir	1,283	(148,558)
Diminution des autres sommes à recevoir	4,371	(4,371)
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	44,369	(39,716)
Produit de la vente de placements	30,839,842	25,261,325
Achat de placements	(33,852,077)	(29,659,811)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(4,986,114)	(5,948,076)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	17,247,725	25,310,995
Rachat de parts rachetables	(12,869,365)	(18,920,953)
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(131,576)	-
Trésorerie provenant des activités de financement	4,246,784	6,390,042
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(739,330)	441,966
Trésorerie au début de l'exercice	3,746,270	3,304,304
Trésorerie à la fin de l'exercice	3,006,940	3,746,270
Dividendes reçus, retenues nettes d'impôt à la source	1,594,078	1,672,993

Fonds Iman de Global

Annexe du portefeuille

Au 31 décembre 2023

(Tous les montants en dollars canadiens.)

	Nombre d' actions	Coût moyen	Juste valeur
Titres de capitaux propres (98.1 %)		\$	\$
France (2.5 %)			
Sanofi SA	29,699	3,578,641	3,892,733
Pays-Bas (2.6 %)			
ASML Holding NV	4,034	1,694,825	4,015,680
Suisse (2.4 %)			
Nestlé SA	25,026	3,146,277	3,830,602
Taiwan (3.3 %)			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Company Limited, CAAE	37,463	3,615,676	5,144,590
Royaume-Uni (3.0 %)			
Astrazeneca PLC	26,913	4,974,369	4,799,344
États-Unis (84.3 %)			
Alibaba Group Holding Limited, CAAE	20,697	2,216,082	2,118,263
Alphabet Inc., catégorie C	71,343	5,883,103	13,276,075
Amazon.com, Inc.	64,195	12,277,447	12,879,179
Apple Inc.	51,428	4,551,540	13,074,133
Chevron Corporation	23,285	3,436,271	4,586,099
Meta Platforms Inc., catégorie A	20,180	5,812,536	9,431,705
Mastercard Incorporated - A	9,865	4,413,314	5,555,730
Microsoft Corporation	25,654	4,203,356	12,738,080
Mondelez International, Inc. -A	21,777	1,886,496	2,082,722
Nike Inc., catégorie B	26,210	2,932,718	3,757,437
PepsiCo, Inc.	24,496	4,281,073	5,493,511
The Procter & Gamble Company	21,055	2,744,713	4,074,049
S&P Global Inc.	5,967	2,733,411	3,470,855
Starbucks Corporation	22,420	2,088,857	2,842,280
Tesla, Inc.	14,109	5,352,053	4,629,163
United Parcel Service Inc., catégorie B	18,305	3,092,476	3,800,318
Visa Inc., catégorie A	9,248	1,556,982	3,179,218
Advanced Micro Devices	23,838	3,613,489	4,639,932
JD.com Inc., CAAE	65,472	3,878,195	2,497,572
Eli Lilly and Company	9,792	1,861,630	7,536,942
NVIDIA Corporation	10,646	3,251,230	6,961,446
Thermo Fisher Scientific Inc.	5,877	4,320,110	4,119,014
		86,387,082	132,743,723
Total du coût et de la juste valeur des placements (98.1 %)		103,396,870	154,426,672
Trésorerie (1.9 %)			3,006,940
Autres actifs, déduction faite des autres passifs (0.0 %)			(22,165)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (100.0 %)			157,411,447

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens.)

1. Organisation et généralités

Le Fonds Iman de Global (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à participation unitaire à capital variable, établie en vertu des lois de la province de l'Ontario. Le Fonds a été établi le 6 février 2009 et a commencé ses activités le 10 mars 2009. Les actifs de croissance Global inc. (« ACGI » ou le « gestionnaire du Fonds ») est le gestionnaire du Fonds, et CW Trust est le dépositaire du Fonds.

Le Fonds Iman de Global est un fonds d'action mondiales socialement responsable et conforme à la charia qui évite d'investir dans certains types d'entreprises ou de secteurs telles que l'alcool, le tabac, les produits liés à la viande, les services financiers, les armes, la défense, le divertissement et les jeux de hasard.

Pour atteindre son objectif de placement fondamental, le fonds investira directement dans a) des titres de participation de sociétés ouvertes cotées sur la série d'indices Titans 100 du marché islamique Dow Jones (IMXL) b) dans de instruments qui reflètent la performance de l'IMXL et c) d'autres investissements qui ont été jugés conformes à la charia par un comité consultatif de la charia applicable.

Le siège social et principal établissement du Fonds est situé au 100 Mural Street, bureau 201, Richmond Hill (Ontario) L4B 1J3. Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le gestionnaire du Fonds le 27 mars 2024.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes Compatibles IFRS (les « normes IFRS »).

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui ont été présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme il est décrit ci-dessous.

Adoption des amendements à IAS 1 Présentation des états financiers:

Le Fonds a adopté les informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratique IFRS 2) à compter du 1er janvier 2023. Bien que les modifications n'aient entraîné aucun changement dans les méthodes comptables elles-mêmes, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables divulguées dans les états financiers.

Les modifications exigent la divulgation des méthodes comptables « importantes » plutôt que « significatives ». Les modifications fournissent également des indications sur l'application du critère d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables, aidant ainsi les entités à fournir des informations sur les méthodes comptables utiles et spécifiques à l'entité dont les utilisateurs ont besoin pour comprendre les autres informations contenues dans les états financiers.

Adoption des amendements à IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables:

Le Fonds a adopté les informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications d'IAS 8) à compter du 1er janvier 2023. Les modifications clarifient la manière dont les techniques d'évaluation et les données d'entrée sont utilisées pour élaborer des estimations comptables et définissent plus en détail la comptabilisation et les informations à fournir concernant les changements de méthodes comptables, la correction des données d'une période antérieure. erreurs et modifications des estimations comptables. La définition d'un changement d'estimation comptable a été supprimée.

La direction a examiné les méthodes comptables et a mis à jour les informations divulguées dans la note 3 Principes comptables importantes dans certains cas, conformément aux modifications.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens.)

3. Principes comptables importants

a) Comptabilisation, évaluation et classement des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et sont décomptabilisés soit lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, soit lorsque les flux de trésorerie expirent. Les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et sont décomptabilisés lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est exécutée, annulée ou expirée.

La radiation d'un actif financier (ou d'une partie de celui-ci) constitue un événement de décomptabilisation. Une radiation se produit lorsque le Fonds n'a aucune attente raisonnable de récupérer les flux de trésorerie contractuels sur un actif financier.

Après la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVPL ») sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans les états du résultat et du résultat global.

Actifs financiers

Le Fonds classe ses placements en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et la performance est évaluée selon la juste valeur. Le Fonds se concentre principalement sur l'information sur la juste valeur et utilise cette information pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions. Le Fonds ne s'est pas prévalu de l'option prévoyant de désigner irrévocablement certains de ses titres de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les achats et les ventes ordinaires de placements sont comptabilisés à la date d'échange, c'est-à-dire à la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre le placement.

Le revenu de dividendes provenant d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans les états du résultat global du revenu de dividendes lorsque le droit du Fonds de recevoir des paiements est établi, qu'il est probable que les avantages économiques associés au dividende seront versés au Fonds et le montant du dividende peut être évalué de façon fiable.

Les profits (pertes) réalisés à la cession de placements et la variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements des placements connexes sont comptabilisés dans les états des résultats et du résultat global pour la période au cours de laquelle ils se produisent. La variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements est accumulée dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, mais n'est pas incluse dans les distributions aux porteurs de parts rachetables tant que ces profits (pertes) ne sont pas réalisés à la cession des placements.

La trésorerie, les dividendes à recevoir, les souscriptions à recevoir et les autres sommes à recevoir sont classés et évalués au coût amorti.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens.)

3. Principes comptables importants (suite)

Passifs financiers

Les passifs financiers du Fonds, y compris les rachats à payer et les frais de gestion à payer, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit exécutoire en vertu de la loi de compenser ces montants et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif financier ou d'un passif financier classé et ultérieurement évalué autrement que par la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans la juste valeur de l'instrument lors de sa comptabilisation initiale. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans les états du résultat net et du résultat global.

b) Retenues d'impôts à la source

Le Fonds est habituellement assujéti à des retenues d'impôt à la source exigées par certains pays sur le revenu de dividende et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés en fonction du montant brut, et les retenues d'impôt à la source sont présentées en tant que charge distincte dans l'état des résultats et du résultat global.

c) Dépréciation d'actifs financiers

Les éléments d'actif financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les dividendes à recevoir, les souscriptions à recevoir et les autres sommes à recevoir.

À chaque date de clôture, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes au titre des dividendes à recevoir, les souscriptions à recevoir et les autres montants à recevoir à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Le Fonds détient ses liquidités auprès de banques de l'annexe 1 et de banques à charte canadiennes, étant donné la nature à court terme et la qualité de crédit supérieure des créances, le Fonds a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas significatives.

d) Conversion des devises étrangères

Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, soit également sa monnaie fonctionnelle et de présentation. Il s'agit de la monnaie qui représente le plus fidèlement l'incidence économique des transactions, des conditions et des événements sous-jacents du Fonds. Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans une monnaie fonctionnelle au moyen du taux de change en vigueur à la date d'opération.

Les actifs et les passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis vers la monnaie de fonctionnelle au moyen du taux de change en vigueur à la date d'évaluation.

Les profits et les pertes de change liés à la trésorerie sont présentés au poste « Profit (perte) de change sur la trésorerie » et ceux ayant trait aux placements sont présentés au poste « Profit réalisé à la cession de placements » et « Variation de la (moins-value) plus-value latente des placements » des états du résultat net et du résultat global.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens.)

3. Sommaire des méthodes comptables significatives (suite)

e) Distribution

Les produits gagnés par le Fonds sont distribués aux porteurs de parts au moins une fois par année, et ces distributions sont habituellement réinvesties par les porteurs de parts du Fonds. Les gains en capital nets réalisés (réduits par les rapports prospectifs de pertes, le cas échéant) sont distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque exercice.

Les profits et les pertes latents sont inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts et ne peuvent être distribués jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Les pertes en capital ne sont pas distribuées aux porteurs de parts, mais elles sont conservées pour être contrebalancées par tout autre gain en capital réalisé futur.

f) Classement des parts rachetables émises par le Fonds

Aux termes des normes IFRS, l'International Accounting Standard (« IAS ») 32 exige que les parts d'une entité qui comprennent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées un passif financier. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont classé et évalué au coût amorti.

g) Valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Pour chaque série de parts du Fonds, une valeur liquidative distincte est calculée en prenant la quote-part des actifs communs du Fonds revenant à la série, moins la quote-part des passifs communs du Fonds revenant à la même série, et en soustrayant de ce montant tous les passifs qui ont trait uniquement à une série précise. La valeur liquidative par part de chaque série est déterminée en divisant la valeur liquidative de la série par le nombre de parts en circulation de cette série à la date d'évaluation.

h) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Dans l'état des résultats et du résultat global, une augmentation (une diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice.

4. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers exige que la direction exerce son jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables et qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses concernant l'avenir. Les principaux jugements et les principales estimations du Fonds dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous :

Classement et évaluation des placements

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, le principal jugement consiste à désigner le portefeuille de placements comme étant à la JVRN. Le classement fournit de l'information fiable et plus pertinente en ce qui a trait à l'incidence des transactions, à la situation financière et aux flux de trésorerie du Régime.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens.)

5. Gestion des risques

Les mesures de gestion des risques du Fonds comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Fonds, comme il est indiqué dans le prospectus du Fonds. Le Fonds gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance de son portefeuille en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels externes et en supervisant leurs prestations de services. Les conseillers de portefeuille surveillent régulièrement les positions du Fonds et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements en respectant les limites imposées par la politique de placement.

Les activités du Fonds l'exposent à divers types de risques financiers associés à ses stratégies de placement, aux instruments financiers et aux marchés dans lesquels il investit. Les principaux risques comprennent les risques de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris les autres risques de prix, de taux d'intérêt et de change). Le niveau de risque dépend des objectifs de placement du Fonds et des types de titres dans lesquels il investit. Ces risques, ainsi que les pratiques du Fonds en matière de gestion des risques sont décrits ci-dessous:

a) Risque de crédit

Le Fonds est exposé au risque de crédit, c'est-à-dire le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations, amenant de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Toutes les transactions sur les titres cotés sont réglées à la livraison par l'entremise de courtiers agréés. Le risque de défaut est considéré comme minime, car la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la réception du paiement par le courtier. Dans le cas des achats, le paiement n'est effectué que lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction n'aura pas lieu si l'une des parties manque à ses obligations.

Le risque de crédit du Fonds est réputé être minimal, car la trésorerie représente une petite part du portefeuille total des placements. L'exposition maximale au risque de crédit lié à la trésorerie, aux souscriptions à recevoir, aux dividendes à recevoir et aux autres sommes à recevoir ne peut dépasser leur valeur comptable.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Fonds pourrait être assujéti à des contraintes de liquidité en raison d'un volume insuffisant sur les marchés des titres du Fonds, ou les titres pourraient être assujéti à des restrictions juridiques ou contractuelles en ce qui a trait à leur revente. En outre, le Fonds est exposé au rachat quotidien en trésorerie de parts rachetables. Les parts du Fonds sont rachetables sur demande à la valeur liquidative actuelle par part, au gré du porteur de parts. Pour gérer le risque de liquidité, la majorité des actifs du Fonds sont investis dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent facilement être cédés. De plus, le Fonds conserve suffisamment de Fonds en caisse pour financer les rachats prévus.

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, la totalité des passifs financiers du Fonds (à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, qui est payable sur demande) était exigible à moins de trois mois.

c) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de la trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix sur le marché. Le risque de marché comprend les autres risques de prix, de change et de taux d'intérêt. Le Fonds n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt significatif. Les conseillers du portefeuille de placements du Fonds tentent de réduire ces risques en faisant une révision périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille, ainsi qu'en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Fonds.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens.)

5. Gestion du risque (suite)

(i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de la trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Fonds détient des actifs et des passifs qui sont libellés en devises autres que le dollar canadien, qui est sa monnaie de fonctionnement; il est donc exposé au risque de change. De même, le Fonds peut conclure des contrats de change à terme avec l'intention première de contrebalancer ou de réduire les risques de change liés aux placements, ainsi que d'améliorer périodiquement le rendement du portefeuille.

Les tableaux suivants présentent un sommaire de l'exposition du Fonds au risque de change au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Si le taux de change entre le dollar canadien et les devises avait augmenté (diminué) de 10 %, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté (diminué) de 15 443 017 \$ au 31 décembre 2023 (-11 798 550 \$ au 31 décembre 2022). En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité.

31 décembre 2023	Trésorerie	Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	Exposition nette	Pourcentage de l'actif net
	\$	\$	\$	%
Euro	-	7 908 413	7 908 413	5,0 %
Livre sterling	-	4 799 344	4 799 344	3,0 %
Franc suisse	-	3 830 602	3 830 602	2,5 %
Dollar américain	3 496	137 888 313	137 891 809	87,6 %
Total	3 496	154 426 672	154 430 168	98,1 %

31 décembre 2022

	\$	\$	\$	%
Livre sterling	-	-	-	-
Euro	-	5 965 119	5 965 119	4,9 %
Franc suisse	-	3 535 734	3 535 734	2,9 %
Dollar américain	3 583	108 481 060	108 484 643	89,1 %
Total	3 583	117 981 913	117 985 496	96,9 %

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens.)

(ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant des risques de change ou de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le gestionnaire du Fonds vise à atténuer ce risque grâce à une sélection minutieuse et une diversification de titres et d'autres instruments financiers selon les limites prévues par les objectifs et la stratégie de placement du Fonds. Le tableau suivant présente l'incidence qu'aurait une variation de 10 % de l'indice Dow Jones Islamic Market Titans 100 (« l'indice de référence ») sur l'actif net du Fonds, au moyen d'une corrélation historique entre le rendement du Fonds et le rendement des indices de référence du Fonds, au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, toutes autres variables demeurant par ailleurs constantes.

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	\$	\$
Incidence sur l'actif net	15 741 145	12 179 498

Cette analyse présume que toutes les autres variables sont demeurées les mêmes. La corrélation historique n'est pas forcément représentative de la corrélation future.

(iii) Autre risque de prix

Le risque de concentration survient lorsque les expositions sont concentrées dans une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produit, du secteur ou du type de contrepartie. Le tableau suivant présente un sommaire du risque de concentration du Fonds :

Segment de marché	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	%	%
Technologies de l'information	44,0 %	38,2 %
Biens de consommation discrétionnaire	18,3 %	12,4 %
Soins de santé	12,9 %	22,1 %
Biens de consommation de base	9,8 %	12,2 %
Services financiers	7,8 %	2,2 %
Énergie	2,9 %	4,2 %
Produits industriels	2,4 %	5,6 %
Total	98,1 %	96,9 %

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens.)

6. Évaluation de la juste valeur

Le Fonds classe la juste valeur de ses instruments financiers selon une hiérarchie où le plus haut niveau correspond aux cours cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et le niveau le plus bas correspond aux données d'entrées non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 : Cours non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques, auxquels le gestionnaire peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Niveau 3 : Données non observables pour l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée de différents niveaux sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement au sein de la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur. Les tableaux suivants, qui portent sur la hiérarchie des justes valeurs, présentent l'information sur les actifs et les passifs du Fonds évalués à leur juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	154,426,672	-	-	154,426,672
Total des actifs financiers	154,426,672	-	-	154,426,672

December 31, 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	117,981,913	-	-	117,981,913
Total des actifs financiers	117,981,913	-	-	117,981,913

Aucun transfert entre les niveaux n'a été effectué au cours des exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

Les valeurs comptables de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des dividendes à recevoir, des autres sommes à recevoir, des rachats à payer et des frais de gestion à payer se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens.)

7. Parts rachetables

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série.

Pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022, le nombre de parts émises, rachetées et en circulation est présenté dans le tableau suivant :

	Série A		Série F	
	2023	2022	2023	2022
Parts en circulation au début de l'exercice	2,979,297	3,148,269	1,255,792	937,159
Parts rachetables émises	289,367	319,171	224,887	206,532
Parts rachetables rachetées	(217,890)	(222,061)	(165,732)	(119,702)
Parts émises au réinvestissement de distributions	52,090	-	20,654	-
Parts échangées dans le Fonds	-	5,768	37,781	231,948
Parts échangées hors du Fonds	(44,011)	(271,850)	-	(145)
Parts en circulation à la fin de l'année	3,058,853	2,979,297	1,373,382	1,255,792

Le nombre de parts échangées est basé sur la valeur liquidative quotidienne respective par part de chaque série.

8. Frais de gestion et autres charges

Frais de gestion et transactions entre parties liées

Le Fonds verse au gestionnaire du Fonds des frais de gestion annuels allant jusqu'à 2,5 % pour les parts de la série A et à 1,5 % pour les parts de la série F, qui sont assujettis à la taxe de vente harmonisée, selon le cas. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement et versés chaque mois en fonction de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les frais de gestion se sont établis à 3 426 764 \$ (3 097 357 \$ au 31 décembre 2022), dont une tranche de 298 872 \$ (254 503 \$ au 31 décembre 2022) demeure à payer.

Au 31 décembre 2023, Global RESP Corporation, une entité sous contrôle commun avec ACGI, détenait une tranche de 2 251 133 \$ (1 781 698 \$ au 31 décembre 2022) des parts du Fonds. Au cours de l'exercice, Global RESP Corporation a reçu des distributions de 35 888 \$ (0 \$ au 31 décembre 2022).

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens.)

8. Frais de gestion et autres charges (suite)

Charges

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges directes qui ont trait à ses activités, comme les commissions et les frais de courtage (note 9), les taxes, les honoraires d'audit et les frais juridiques, les frais de garde et les autres charges. Chaque série de parts du Fonds est responsable des charges d'exploitation qui se rapportent précisément à celle-ci.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022, le gestionnaire du Fonds a payé toutes les charges du Fonds, à l'exception des commissions et des frais de courtage. Le gestionnaire de fonds peut mettre fin à ces paiements à tout moment sans préavis.

Les opérations entre parties liées comprennent également la rémunération des membres du conseil d'administration qui composent le comité d'examen indépendant. La rémunération du comité pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est élevée à 3 900 \$ (3 900 \$ au 31 décembre 2022).

9. Commissions de courtage

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Fonds a payé la somme de 10 975 \$ (15 219 \$ au 31 décembre 2022) en commissions de courtage et autres frais de transaction.

10. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Les tableaux suivants présentent le calcul de l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 :

	\$	\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetable:	20,555,269	(17,435,834)
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice	3,010,875	3,035,578
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	6.83	- 5.74
	31 décembre	31 décembre
Série F	2023	2022
	\$	\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetable:	10,706,721	(6,766,102)
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice	1,283,162	1,168,881
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	8.34	(5.79)

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2023 et 2022

(Tous les montants en dollars canadiens.)

11. Impôt sur le revenu

Le Fonds est admissible comme Fonds communs de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »). Les revenus du Fonds sont assujettis à l'impôt, y compris les gains en capital nets réalisés, pour l'exercice où ces montants ne sont pas payés aux porteurs de parts ni à payer aux porteurs de parts à la fin de l'exercice. L'impôt sur les gains nets réalisés non payés ou à payer par le Fonds est généralement recouvré conformément aux dispositions de remboursement de la LIR et de la loi de l'impôt sur le revenu des provinces, à mesure que les rachats sont effectués. Le Fonds s'assure que des distributions suffisantes de revenus et de gains en capital nets réalisés sont faites aux porteurs de parts inscrits pour le Fonds, afin qu'aucune charge d'impôt sur le résultat ne soit requise dans les états financiers.

Le Fonds a une perte autre qu'en capital aux fins de l'impôt sur le revenu de 260 201 \$ qui peut être portée en diminution du bénéfice net et des gains réalisés aux fins de l'impôt au cours d'exercices futurs.

12. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et dont le montant s'élève à 157 411 447 \$ selon les états de la situation financière. Le Fonds a l'obligation de restituer les cotisations des porteurs de parts à l'échéance ou à la résiliation. Les parts sont rachetables quotidiennement à la valeur liquidative par part calculée le jour d'évaluation. Toutes les demandes d'achat, d'échange ou de rachat de parts d'une série du Fonds reçues par le gestionnaire avant 16 h (heure de l'Est) un jour ouvrable seront exécutées ce même jour, selon la valeur liquidative de la série concernée ce jour ouvrable. Les demandes reçues par le gestionnaire après 16 h (heure de l'Est) un jour ouvrable seront exécutées le jour ouvrable suivant, selon la valeur liquidative par part de la série concernée le jour ouvrable suivant.

Dans des cas exceptionnels, le Fonds peut suspendre le droit des investisseurs de demander le rachat de leurs parts. Le gestionnaire peut suspendre le droit de demander le rachat des parts du Fonds ou reporter la date de paiement au moment du rachat : a) pendant toute période de suspension des activités normales de négociation sur une bourse où sont cotés des titres qui, dans l'ensemble, représentent plus de 50 % de l'actif total du Fonds en valeur ou en exposition au marché sous-jacent, sans tenir compte du passif, et en l'absence d'une autre bourse constituant une solution de rechange raisonnablement pratique pour la négociation de ces titres; ou b) avec l'autorisation préalable de la Commission. Sauf en cas de suspension par le gestionnaire du droit de demander le rachat de parts, les investisseurs peuvent demander à tout moment le rachat de leurs parts en espèces, à la valeur liquidative par part de leur série de parts. Des frais d'opérations à court terme peuvent s'appliquer. L'investisseur peut demander le rachat de la totalité ou d'une partie de ses parts un jour ouvrable en remettant à son courtier un ordre de rachat écrit. La demande doit être signée par l'investisseur et, afin de protéger les investisseurs, le gestionnaire peut exiger que la signature de l'investisseur soit garantie par un garant qu'il juge acceptable.

À la liquidation du Fonds, les parts de chaque série du Fonds donneront généralement droit à une distribution, correspondant à la part proportionnelle de cette série dans l'actif net du Fonds moins les frais du Fonds attribuables à cette série. Les droits et modalités rattachés aux parts du Fonds ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions rattachées à ces parts et aux dispositions de la déclaration de fiducie. Le prospectus simplifié comporte une description des séries de parts offertes par le Fonds et des critères d'admissibilité rattachés à chaque série de parts.

Aucune modification n'a été effectuée à l'égard du capital géré par le gestionnaire de fonds pour l'exercice 2023.